

Argent et impôts

[Compte / Transactions financières](#)

[Impôts](#)

[Dettes](#)

[Vivre avec peu d'argent](#)

Compte / Transactions financières

Quiconque gagne de l'argent et doit payer des facturiers a besoin d'un compte bancaire ou postal. Les cartes de débit ou crédit sont très répandues pour payer les achats.

Compte

En Suisse, presque tous les habitants ont un compte. Le salaire des employés y est généralement versé. Un grand nombre de banques et la poste proposent des comptes aux personnes privées. L'ouverture d'un compte est généralement gratuite, par contre il peut y avoir divers frais de gestion. De même que les frais de gestion, les intérêts et les prestations diffèrent d'un fournisseur à l'autre, il est recommandé de les comparer. Pour ouvrir un compte, il est nécessaire de présenter un passeport ou un autre document d'identité.

Cartes de débit / Cartes de crédit

Celui qui possède un compte obtient dans la règle une carte de compte afin de pouvoir retirer de l'argent comptant. Celle-ci n'est toutefois valable qu'auprès du propre établissement bancaire. Les banques et la poste proposent également des cartes de débit (p.ex. Maestro), avec lesquelles on peut retirer de l'argent aux bancomats et payer dans la plupart des magasins. Ces cartes peuvent également être utilisées à l'étranger. Les frais de gestion diffèrent selon les cartes. Les cartes de crédit peuvent être requises auprès de divers fournisseurs. Là aussi, les prestations et les frais de gestion sont très différents et il est recommandé de les comparer. Le paiement par carte de débit ou crédit est désormais largement répandu.

Payer les factures

Les factures sont généralement envoyées avec un bulletin de versement par la poste, par e-mail ou via eBill. Il existe différentes manières de les payer:

- E-banking : le paiement par internet est largement répandu et sécurisé.
- Au guichet: il est possible d'effectuer le paiement avec de l'argent directement au guichet postal au moyen du bulletin de versement. Celui qui possède un compte postal peut, s'il le désire, le faire débiter de son compte. Les clients des établissements bancaires peuvent également donner leurs ordres de paiement au guichet.
- Par poste: les ordres de paiements peuvent être aussi envoyés par lettre à la banque ou la poste
- La banque ou la poste fournissent toutes les informations nécessaires.
- Possibilités de paiement pour des factures périodiques:
- L'autorisation pour prélèvement LSV (LSV) Débit Direct est pratique, les factures sont automatiquement débitées du compte. Les émetteurs de factures ou la banque/poste renseignent à ce sujet.
- Si le montant de la facture est toujours identique (p.ex. le loyer), on peut établir un ordre de paiement permanent (Dauerauftrag) auprès de la banque ou de la poste.
- Avec eBill, vous recevez vos factures via la banque en ligne de votre banque. Vous décidez si et quand vous payez la facture et gardez ainsi un contrôle total. Si vous le souhaitez, vous pouvez autoriser les paiements automatiquement.

Les factures ont toujours un délai de paiement. S'il n'est pas tenu, cela peut avoir des conséquences: une procédure de recouvrement peut être entamée.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/argent-et-impots/compte-transactions-financieres

Impôts

La charge des impôts dépend en Suisse du lieu de domicile. Les impôts les plus importants pour des personnes privées sont ceux sur le revenu, la fortune et la TVA.

Système fiscal

En Suisse, la Confédération, les cantons, les communes et les églises nationales lèvent des impôts. On fait la différence entre impôts directs et indirects. Les impôts directs, les plus importants sont ceux sur le revenu et la fortune, ils doivent être payés directement par la personne taxée. Parmi les impôts indirects, on trouve entre autre la TVA, la taxe sur le tabac ou celle sur les huiles minérales. Ces taxes sont incluses dans le prix de la marchandise. Comme le cantons et les communes sont chargés d'un nombre élevé d'impôts, il peut y avoir de grosses différences du montant de l'impôt direct selon les communes d'habitation. Les couples sont taxés en commun.

Impôt à la source

Un impôt à la source est prélevé directement du salaire pour les étrangers qui viennent d'emménager (impôt à la source, Quellensteuer). C'est l'employeur qui se charge d'inscrire ses employés.

- Le montant de l'impôt dépend du revenu, de l'état civil (célibataire, marié, divorcé) et du nombre d'enfants. Toute modification doit être annoncée immédiatement.
- Diverses déductions sont possible de l'impôt à la source, par exemple des versements sur un compte 3^e pilier, les intérêts liés à une dette, les coûts de la maladie élevés, ect.
- Toute personne qui détient de la fortune doit la déclarer et payer séparément des impôts sur celle-ci.
- Une déclaration d'impôt doit être remplie (fiscalité ordinaire) à partir d'un revenu annuel de 120'000 francs.
- Celui qui est marié avec un partenaire Suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C doit également remplir une déclaration d'impôt (fiscalité ordinaire).

L'Administration cantonale des impôts (Kantonales Steueramt) donne toutes les informations nécessaires sur l'impôt à la source.

Compétence pour l'impôt à la source: Franziska Götti, 071 353 63 16, quellensteuer@ar.ch

Fiscalité ordinaire

Les personnes ayant un passeport suisse ou un permis d'établissement C sont taxées ordinairement (fiscalité ordinaire). Les impôts ne sont pas prélevés de leur salaire. Ils doivent remplir une déclaration d'impôts (Steuererklärung) et paient les impôts au moyen d'une facture. Remplir les formulaires d'impôts est une tâche complexe pour les Suisses. Il est conseillé de se faire aider lorsqu'on remplit une déclaration pour la première fois. L'administration fiscale cantonale est responsable de l'imposition ordinaire.

Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, malgré l'obligation de l'impôt à la source avec un permis B, vous avez la possibilité de demander une imposition ordinaire ultérieurement. L'impôt à la source forfaitaire continuera d'être déduit directement de votre salaire. Après la demande, vous pourrez déclarer des déductions qui ne sont pas incluses de manière forfaitaire dans l'impôt à la source. Une fois que vous avez opté pour l'imposition ordinaire, vous devez faire une déclaration chaque année.

- Cotisations au 3e pilier
- Intérêts d'emprunt
- Frais médicaux élevés
- Frais professionnels effectifs
- Frais de garde d'enfants (imposition séparée)
- Frais de formation continue payés par vous-même
- etc.

Délai de soumission : La demande doit être déposée avant le 31 mars de l'année suivante (date de soumission électronique). Ce délai ne peut pas être prolongé.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/argent-et-impots/impots

Dettes

Lorsqu'on ne paie pas les factures à temps, les conséquences peuvent être sérieuses. Les centres de consultation pour les dettes proposent leur aide en cas de problèmes financiers.

Rappels et avis de poursuite

Celui qui ne paie pas une facture dans le délai imparti reçoit en principe un premier et un deuxième rappel (Mahnung). Les créanciers ont aussi la possibilité d'entamer, en tout temps, une procédure de recouvrement (Betreibung). Dans ce cas, le débiteur reçoit un avis de paiement de l'Office des poursuites (Betreibungsamt), ce qui comporte des frais. Celui qui pense que la procédure de poursuite n'est pas légitime peut faire opposition (Rechtsvorschlag) auprès de l'Office des poursuites compétent. Attention: la mise en poursuite peut entraîner une saisie de salaire ou des objets de valeurs. En outre, les avis de poursuite sont enregistrés dans le registre des poursuites (Betreibungsregister) (même si par la suite vous avez payé), ce qui peut, entre autre, poser des problèmes au moment de la recherche d'un appartement.

Dettes

Celui qui a des soucis financiers ou des dettes peut s'adresser à un centre de consultation pour les dettes (Schuldenberatungsstelle) où il obtiendra de l'aide. Des experts analysent la situation avec le demandeur et ils cherchent une solution. L'organisation Caritas propose de l'aide anonymement: "SOS-Schulden" Beratungs-Hotline, no 0800 708 708 (gratuit). En cas de besoin, on est dirigé vers un autre centre. On peut obtenir de l'aide et des informations utiles auprès des services sociaux régionaux.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/argent-et-impots/dettes

Vivre avec peu d'argent

Le coût de la vie en Suisse est relativement élevé. C'est pourquoi il peut se révéler utile d'acheter d'occasion certains articles. Les personnes en situation précaire peuvent faire leurs achats dans des magasins offrant des prix réduits.

Articles usagés

En Suisse, il existe de nombreuses brocantes (Brockenhäuser). On peut y acheter des articles d'occasion à très bon prix. Lors de marchés spéciaux, des privés proposent également des articles d'occasion, par exemple: les marchés aux puces, les bourses aux habits, les bourses aux skis, etc. Les sites internet sont également très appréciés pour l'achat et la vente d'articles d'occasion.

Sport / Culture / Formation

Avec la Kulturlegi, les personnes en situation précaire obtiennent des réductions pour les manifestations sportives, culturelles et de formation. La carte peut être demandée chez Caritas. Caritas donne tous les renseignements nécessaires à ce sujet et décide de l'attribution de la Kulturlegi.

Marché Caritas

Les personnes en situation précaire peuvent faire leurs achats dans les épiceries Caritas (Caritas Markt) et se procurer des denrées alimentaires, ainsi que les produits nécessaires au quotidien à des prix très avantageux. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une carte d'achats que l'on peut obtenir directement auprès de Caritas. Caritas donne tous les renseignements nécessaires à ce sujet et décide de l'attribution de la carte. À Herisau, il y a un magasin de la fondation Tosam.

Soutien de l'état

Celui qui est en situation précaire a dans la plupart des cas le droit à une aide de l'État. Il est ainsi possible d'obtenir des subventions pour les primes de caisse maladie, Winterhilfe ou les bourses d'études. Dans certaines situations, on reçoit de l'argent des assurances sociales ou de l'aide sociale.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/argent-et-impots/vivre-avec-peu-dargent